

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

Présents : Mr MARC, Mr PEYROT, Mr BOURDIER, Mr DELMARES, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mr GARRIGUE, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

Absente excusée : Mme MODOLO. Pouvoir à Mr MARC

DATE DE LA CONVOCATION : 25/02/2021

18h50 ouverture de la séance

I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du Conseil Municipal du 20/01/2021.

II EXAMENS DES DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION.

- En attente du vote du budget 2021 qui interviendra en Avril, le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'engager $\frac{1}{4}$ maximum du budget d'investissement 2020 pour les dépenses urgentes.

- Urbanisme :

a/ Approbation de la convention avec le Grand Périgueux qui régit l'ensemble des relations en matière d'urbanisme et fixe les rôles respectifs de la commune , du maire et des agents du Grand Périgueux .

b/ Instauration d'une déclaration préalable pour les démolitions (protection du petit patrimoine communal) et la pose de clôture sur la commune de Paunat.

Votée à l'unanimité.

c/ le conseil municipal donne délégation de signature à cinq agents du service urbanisme du Grand Périgueux pour l'instruction des dossiers qui leur sont soumis selon les termes de la convention.

- Loyer du multiple rural:

La reconduction d'annulation des loyers de mars et avril 2021 pour le multiple rural est approuvée à l'unanimité.

- SDE24, renouvellement d'un point lumineux impasse de la Futaie :

Ce changement de point lumineux est accepté à l'unanimité, en attendant d'étudier de façon plus générale l'éclairage public sur la commune. (possibilité de trame noire extinction totale la nuit).

- Modification d'une délibération prise en 2019 relative à l'échange de terrain entre la commune et la famille COUTOU suite à une demande de précision du notaire concernant le bénéficiaire.

- Vente des parcelles AUBRY et VANBREUGEL:

La vente des parcelles de taillis, autour de la ruine, de 391m² à la famille AUBRY et de 1594m² à la famille VANBREUGEL est validée à l'unanimité .Elle s'établira sur la base de 1,50 euros le m² , les frais de géomètre étant à la charge des acheteurs.

L'ensemble des autres parcelles acquises en 2019 avec la ruine restera propriété de la commune.

- Remboursement de caméra à M GARRIGUE :

Une caméra acquise par M GARRIGUE pour la surveillance des plateformes des déchets va lui être remboursée.

Adopté à l'unanimité .

III. PROPOSITION D'UN CITY STADE.

M BOURDIER présente au conseil municipal un projet d'installation d'un city stade pour les enfants de la commune près du stade et du boulodrome impasse de la Peyre.

Ce projet viserait à créer une structure sportive et ludique pour les enfants du village , constituerait ainsi un moyen de rencontre pour les parents favorable au développement du "vivre ensemble"

Cette opération pourrait être financée par différentes subventions.

Le débat fait apparaître les arguments suivants :

- action non prévue dans notre projet électoral.
- pas de besoins réellement exprimés par la population.
- Les enfants de la commune en âge de faire du sport sont licenciés dans les clubs des communes limitrophes.
- La structure démographique des enfants du village susceptibles d'utiliser cette structure ne plaide pas en faveur de ce projet.
- Habitat dispersé sur une commune étendue seuls 3 enfants pourraient se rendre à pied au stade sans être accompagnés par les parents.
- installation trop éloignée de l'école et pas adaptée à des enfants de 5 à 7 ans.

- Cette structure demanderait un entretien annuel et surtout une réglementation et une surveillance qui reposerait automatiquement sur les élus.
- Malgré d'éventuelles subventions, le coût reste important pour un investissement incertain.

Pour toutes ces raisons ce projet n'est pas retenu par le conseil.

Mr MARC précise que la salle Joseph Vignal pourra accueillir les jeunes du village autour d'un baby foot et d'une table de ping pong, que le terrain de pétanque pourra être réhabilité et que la mairie continuera de subventionner les clubs sportifs fréquentés par les enfants du village,

IV. PRESENTATION DU LIVRET D'ACCUEIL.

La maquette du livret d'accueil aux nouveaux arrivants à Paunat devait être présentée par Mme MODOLO, absente excusée ce jour. Présentation reportée.

V. ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 & RESULTATS 2020.

Le conseil municipal étudie les tableaux comptables des résultats 2020 et projection 2021. Une réunion du conseil sera consacrée au vote de ce budget avant fin avril 2021.

VI. QUESTIONS DIVERSES.

- Subvention de soutien de 100€ pour l'association culturelle d'arts vivants BRIK A BRAK votée à la majorité après délibération.
- Discussion concernant la motion proposée par M GARRIGUE contre le Projet HERCULE, projet de restructuration EDF. Délibération et adoption de la motion à la majorité, 2 contre et 1 abstention.
- Devis DALALU et CALES : ces devis relatifs aux gouttières du multiple rural avaient été établis sur un équipement en alu. L'architecte des bâtiments de France préconise l'utilisation du zinc, par conséquent nous avons réclamé à ces entreprises de nouveaux devis.
- Mr DELMARES se charge de récupérer 2 tonnes d'enrobé au Bugue pour les petites réparations sur la voirie.

FIN de la séance à 21h30